

ACADEMIE D'AIX - MARSEILLE	Session 2002	Code : <i>S1 22201</i> <i>S0 22201</i>	
Examens : BEP I.C.T.E - CAP I.C	Epreuve : EP2 A - Conduite et Contrôle		
Dominante : Industries Chimiques	Durée : 5 heures	Coefficient : 6	Page : 9 / 16

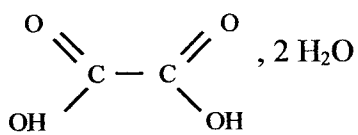
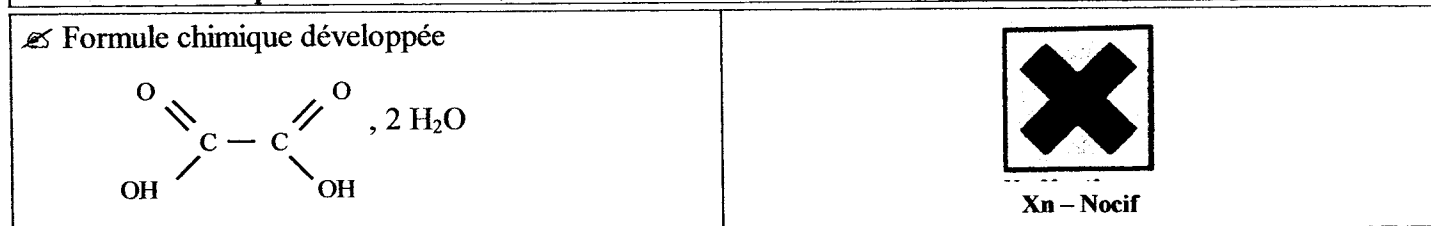
FABRICATION D'OXALATE DE SODIUM

POSTE DE REACTION

DOSSIER PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Fiche de données de sécurité de l'acide oxalique** *(Page 10 / 16)*
- **Fiche de données de sécurité de l'hydroxyde de sodium** *(Page 11 / 16)*
- **Fiche de données de sécurité de l'oxalate de sodium** *(Page 12 / 16)*

☞ NOM :	ACIDE OXALIQUE
☞ Synonyme :	Acide éthanedioïque
☞ N° CAS : [6153 - 56 - 6]	☞ N° CEE : [607 - 006 - 00 - 8]
☞ Code produit : [20555]	
☞ Formule chimique brute : H ₂ C ₂ O ₄ , 2 H ₂ O	



Réf : FDS Merck du 11 / 04 / 00	☞ PM : 126,07 g / mol
---------------------------------	------------------------------

	Données	Commentaires
Physico - chimie	Point de fusion : 101,5 °C ; pH de la solution aqueuse saturée à 20°C : 0,5 Solubilité dans l'eau : 128 g / L à 20°C ou 14 g pour 100 g d'eau à 20°C Solubilité dans l'éthanol, l'éther diéthylique : 147 g / L à 15°C ; densité (20°C) = 1,65 g / cm ³ ; Insoluble dans le chloroforme et le benzène	A température ambiante, poudre cristalline de couleur blanche et inodore.
Inflammabilité Explosivité	Combustible ; point d'éclair : non applicable LIE : non applicable ; LES : non applicable Explosion de poussières possible en mélange avec l'air	Lors de la combustion dégage des gaz toxiques ; risque de formation de gaz de combustion
Risque électrostatique	Pas de données	A priori risque faible
Stabilité thermique	Stable à température ambiante Se décompose thermiquement par pyrolyse	Libère des gaz toxiques lors de la pyrolyse (oxyde de carbone et acide formique)
Incompatibilités notoières	Acide moyennement fort, bases, oxydants puissants	Produits de décomposition dangereux
Danger pour la santé	Valeurs limites d'exposition : VME : 1 mg / m ³ TLV (TWA) : 1 mg / m ³ TLV (STEL) : 2 mg / m ³	R21 / 22 : nocif par contact avec la peau et par ingestion S2 : conserver hors de la portée des enfants S24 / 25 : éviter le contact avec la peau et les yeux <i>Nocif par contact avec la peau et par ingestion, légèrement irritant pour les voies respiratoires et les yeux.</i>
Danger pour l'environnement	CE 50 _{algues, 24 h} = 61 mg / L CL 50 _{poissons, 48 h} = 160 mg / L CE 50 _{insectes, 14 d} = 41 mg / L	Liquide s'infiltrant facilement dans les sols Produit facilement biodégradable DBO5 / DT ₁₀ = 48 - 49 % <i>Ne pas rejeter dans l'environnement</i>
Protection collective	Fontaine oculaire, douche de sécurité	<i>Assurer une bonne ventilation du poste de travail</i>
Protection individuelle	Gants de protection étanches, lunettes de sécurité, vêtement de protection, bottes, tablier en PVC couvrant les bottes	<i>Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses</i>
Intervention feu	Eau pulvérisée	Port d'un appareil respiratoire
Intervention contact	Rinçage à l'eau immédiat et abondant ; ôter immédiatement tout vêtement ou chaussures souillés	